



Le Petit Mensuel MARS 2024



RÉCOMPENSE AUX DIPLÔMÉS

Le 26 janvier dernier, comme maintenant depuis plusieurs années, la mairie a récompensé les nouveaux diplômés Laférois titulaires d'une mention, soit deux bacheliers ainsi que sept collégiens, en leur remettant un diplôme et un bon d'achat.

Madame le maire Marie-Noëlle Vilain et Catherine Chatot-Catoire, adjointe, les ont invités à venir recevoir leur diplôme avec un bon d'achat de 30, 40 ou 50 euros selon la mention et l'examen obtenu.







BAC : BEN HEMOU Youssef, DUPOND Pauline DNB : BURY Inés, DUCROT Pauline, DUPONT Ophélie, GOSSET Valentin, SARAZIN Soléane, STRABACH Ludwig, VOET Maxime.



CATASTROPHE NATURELLE



Demande de la ville de La Fère de classement de reconnaissance "catastrophe naturelle" auprès de la Préfecture de l'Aisne :

Vous êtes propriétaire et vous êtes victime de dommages provoqués par la sécheresse prolongée de ces dernières années.

Pour vous permettre de vous faire indemniser par votre assureur « dommages » au titre de la garantie « catastrophes naturelles » il est nécessaire que la commune obtienne le classement de l'état de « catastrophes naturelles » par voie d'arrêté interministériel pour tous les dommages résultants de cet évènement anormal.

Afin d'étayer la demande de classement en état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture de l'Aisne, nous vous invitons à nous adresser par écrit les constats visibles sur votre bien, leur date d'apparition, le tout accompagné de photos soit par :

- courrier, adressé à, Mairie de LA FERE (02800), 37 rue de la République,
- Voie électronique à, mairie@ville-lafere.fr
- Dépôt direct à l'accueil de la mairie

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le service urbanisme de la mairie au 03 26 56 62 00.

Retrouvez nous sur le site internet de votre ville www.ville-lafere.fr



AMITIÉ FRANCO-ALLEMANDE



« Le 22 janvier 2024, la mairie de La Fère a célébré l'anniversaire de l'amitié franco-allemande. Un peu d'histoire : en 1963 le traité de l'Elysée entre le Général de Gaulle et le chancelier Adenauer scellait la réconciliation entre nos 2 pays.

Depuis 2003, les écoles peuvent fêter cet anniversaire.

Pour cette année 2024, Madame Vilain, maire de La Fère a accueilli une centaine d'élèves des écoles primaires Jean Mermoz venus présenter leur projet :

- un drapeau allemand composé de feuilles de chêne en carton avec une phrase ou un mot en allemand sur l'amitié. Cet arbre symbolise la robustesse germanique et l'élégance à la française.
- puis l'ensemble des élèves ont interprété un chant a cappella en allemand sous la direction d'un jeune apprenti chef d'orchestre.

Madame le Maire a chaleureusement remercié l'ensemble des élèves ainsi que les enseignants et leur direction.

Rendez-vous l'année prochaine!





OBJECTIF ZÉRO DÉCHET

Le club d'Animation Laférois, en partenariat avec les Hauts de France, organise sur La Fère, le samedi 16 mars 2024, une collecte de déchets autour des étangs de la commune. Rendez-vous sur la place de l'Europe, face à l'Artilleur, à partir de 8H30. Pour tout renseignement, veuillez contacter Mme LEROY au 06 82 19 30 85

Démarche Zéro Déchet





AGENDA

- Thé dansant le dimanche 10 mars de 15h à 19h à l'espace Drouot, entrée 12€ (avec une boisson et une pâtisserie) réservation en mairie.
- Samedi 16 mars théâtre : La troupe de Comédia Laon vous présentera la pièce « 2 Euros 20 » à l'espace Drouot à 20h30 **entrée gratuite.**
- Fête du Printemps du 16 au 24 mars attractions diverses sur la place de l'Europe
- Chasse aux œufs 1er avril dans la cour de la mairie, à partir de 10h (inscriptions préalables en mairie.)
- Braderie/brocante le dimanche 7 avril, la brocante sera en prolongement de la braderie, jusqu'à la pharmacie Decotte. Les emplacements seront libres et gratuits, aux horaires de la braderie, soit, de 9h à 18h, pour toute demande d'information : Mairie de La Fère : 03 23 56 62 00 ou mairie@ville-lafere.fr



ROSIÈRE 2024



DEVENEZ LA NOUVELLE ROSIÈRE:

Les jeunes filles intéressées par cette élection doivent s'inscrire en mairie avant le 20 mars 2024, dernier délai. Conditions requises : être laféroise de parents y habitant, être domiciliée à La Fère, être âgée de 16 ans minimum. Lors de l'inscription, fournir la fiche de candidature complétée (disponible sur le site de la ville ou à l'accueil de la mairie de La Fère), une photo d'identité récente, une photocopie de votre carte d'identité, un justificatif de domicile, ainsi qu'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Le couronnement aura lieu le 13 avril 2024, selon la tradition.



LS plomberie LAURENT Stéphane 12 rue Henri Martin 02800 La Fère

mail: ls.plomberie@hotmail.com tél: 06.31.50.31.27

www.facebook.com/lsplomberies.fr



